



LCL RAA



COMITE
SOCIAL
ECONOMIQUE

JUIN 2025

UNE ÉQUIPE À VOTRE ECOUTE

-  **Amélie BARBIER**
Elue CSE
06 32 45 97 65
-  **Valérie PERRIOLLAT**
Elue CSE et CSSCT
04 78 92 23 68
-  **Maud DESJOURS**
Elue CSE et CSSCT
-  **Thibault MARQUET**
Elu CSE et CSSCT
06 85 47 76 76
-  **Stéphanie ALLMANG**
Elue CSE
06 19 39 35 54
-  **Xavier MICHEL**
Elu CSE
-  **Marine AMADO**
Elue CSE et CSSCT
04 78 92 26 88
-  **François LOFEK**
Elu CSE et CSSCT
06 68 10 00 45
-  **Dominique FOURNIER**
Elue CSE
-  **Lionel RATTN**
Elu CSE et CSSCT
-  **Sandrine MOYA**
Elue CSE
-  **Mickaël ROCHE**
Elu CSE
-  **Jérémy SAMAK**
Représentant syndical

RVP 2024 de la DDR RAA

Fonctions	2021	2022	2023	2024	Variation 2024 / 2021
Equipe d'Appui DR	1264 €	1123 €	1113 €	1102 €	-12,82 %
Accueil et Assistant BAP	967 €	956 €	984 €	1038 €	+7,3%
Conseiller clientèle Particulier	3741 €	3567 €	3548 €	3548 €	-5,16%
Conseiller clientèle Privée	5801 €	5486 €	5259 €	5365 €	-7,5%
Conseiller clientèle Professionnels	5822 €	5554 €	5545 €	5623 €	-3,42%
Responsable d'agence	6031 €	5825 €	5496 €	5454 €	-9,57%
DA et Adjoint	6726 €	6523 €	6163 €	6293 €	-6,44%
Conseiller Adjoint BP	2921 €	2617 €	2718 €	2565 €	-12,19%
Conseiller pôle privé BP	6263 €	5409 €	5686 €	5651 €	-9,77%
Conseiller habitat	6378 €	6010 €	6263 €	6111 €	-4,19 %

Le bilan de la RVP 2024 a confirmé que l'année écoulée n'a pas été, encore une fois, un bon millésime. En effet, les variations vont de 12,82% à 3,42% entre 2021 et 2024 en fonction des métiers, ce qui se traduit par la baisse de plusieurs centaines d'euros pour un grand nombre de collègues. Seule la RVP des métiers d'Accueil et Assistant BAP ne semble pas pâtir de cette baisse. Le montant moyen versé par collaborateur est passé de 4 762 € en 2021 à 4 465 € pour 2024, soit une diminution de **6,24%**. La direction est consciente que la RVP est un élément de motivation pour les salariés et l'avait, dans ce sens, bonifiée les années précédentes. Or, 2024 n'a pas bénéficié de cet avantage. La direction maintient aux élus que la RVP est le reflet de l'activité commerciale de l'année.

FERMETURES D'AGENCES

Au national, lors d'un point d'étape sur le projet « Nouvelle génération » il a été annoncé **8 fermetures d'agences** complémentaires sur RAA. Malgré de nombreuses relances de la CFDT, et bien que la direction reconnaisse qu'une étude est en cours sur la possible fermeture de ces agences, elle refuse, pour autant de nous communiquer les noms de ces sites. La CFDT a alerté la direction sur le fait que ces 8 agences représentent un tiers des nouvelles fermetures sur l'ensemble du territoire national et s'est inquiétée des conséquences sur notre bassin d'emploi.

Par ailleurs, la direction est toujours en recherche de nouveaux sites pour la relocalisation des agences, prévues depuis 2021 de : Saint-Marcel-lès-Valence et Montluel.

RVP DE LCL MON CONTACT AU 31/12/2024

L'enveloppe globale, distribuée au titre de la RVP aux collègues du centre LCL Mon contact de Lyon, a diminué de 7% entre 2024 et 2023. Cette baisse s'explique notamment par le fait que la direction n'a pas choisi de bonifier la RVP 2024, contrairement à celle de 2023.

Les montants perçus par les équipes « conquête » et « assurance » sont plutôt stables, voir en progression. En revanche, certains collègues de la « BAQ » ont pu voir leur RVP en retrait de 30 points. Le montant moyen versé, pour cette équipe, est passé de 3 914 € en 2023 à 3 458 € en 2024, soit une diminution de **11,7%**. Le turn-over est plus important au sein de cette unité qui accueille souvent les nouvelles recrues dont les contrats / périodes d'essais ne sont pas toujours renouvelés. La CFDT a alerté la direction sur ces baisses significatives de la RVP, pour les collègues le plus expérimentés qui pâtissent de la diminution du pavé collectif (103 % vs 91 %) et des choix de recrutements. La CFDT attend le retour de la direction sur les perspectives du T1 2025, notamment avec la création de la nouvelle équipe BAQ et le nombre d'appels entrants sur le centre de Lyon, qui pourrait être aussi un élément explicatif des variations négatives des résultats commerciaux.

NOUVELLE CARTE WORKILIFE

Enveloppe télétravail (180 €)

L'achat peut être fait sur le site commercial de votre choix (en magasin ou en ligne). En payant avec la carte Worklife, le délai pour déposer la facture est de 6 jours maximum sur le site alors qu'il n'y a pas de délai en payant avec sa carte bancaire.

Nous rappelons que dans l'accord télétravail, nous pouvons nous faire rembourser : le mobilier de bureau (bureau, fauteuil de travail, repose pied, meuble de rangement, support d'écran ou de PC portable, bibliothèque...), l'éclairage (lampe, éclairage d'ambiance adapté au poste de travail), le matériel informatique (ordinateur, tablette, écran, imprimante, scanner...), les accessoires et périphériques (souris, clavier, tapis de souris, sous-mains,, webcam, hub USB, station d'accueil, support ou bras articulé pour écran) et les fournitures et consommables (ramettes de papier, cartouche d'encre, toner, papeterie).

Frais de garde

Un justificatif sera demandé pour tous remboursements. Sont acceptés : les gardes d'enfant au domicile, les assistantes maternelles et crèches, garderies et périscolaires, accueil des enfants scolarisés sans hébergement dans des établissements publics ou privés pendant les vacances scolaires centres de loisirs/aérés.

Restauration (tickets restaurants)

Pour tout paiement supérieur à 25 euros, la différence sera prélevée sur l'IBAN enregistré dans l'application.

Toutes les dépenses antérieures au 26/04/25 ne seront pas prises en compte.
SAV : support@worklife.io ou 01 89 71 91 96 (Lundi au vendredi de 9h à 19h).

HEURE FETE DES MERES ET HEURE DE SOLIDARITE

- Heure fête des mères (enfant de moins de 16 ans) : vous bénéficiez d'une heure de sortie anticipée à prendre avant le 31 juillet.
- Heure de solidarité de Pentecôte : la journée de solidarité est financée par un jour de RTT salarié, qui est déduit de votre compteur. Compte tenu du différentiel entre la durée de la journée de solidarité et votre temps journalier de travail habituel, vous bénéficiez d'une compensation à prendre entre le 10 juin et 30 Juin 2025 sous forme de DAC remise à votre manager :

- Si le temps de travail journalier habituel de votre unité est de 7h48, vous bénéficiez d'une heure de sortie anticipée.
- Si le temps de travail journalier habituel de votre unité est de 8h20, vous bénéficiez d' 1h20 de sortie anticipée.
- Si vous travaillez dans une unité à horaires variables : la compensation sera créditée sur votre compteur d'horaires variables et la sortie anticipée s'effectuera sur la plage mobile.

Notons que ces 2 récupérations peuvent être cumulables.

En Bref ...

- Equipiers d'appui sur RAA : vous êtes éligibles à la prime voiture de 14 ou 13 euros/mois en plus de vos remboursements d'indemnités kilométriques, suivant votre agglomération de rattachement. Bien pensez à le saisir sous MyselfRH !
- FLOW : le TAT du mois de mai est neutralisé.
- Evènements familiaux : les jours d'absences doivent être pris dans un délai d'un mois avant ou après l'évènement. Si vous dépassez ce délai, il faudra obtenir un accord managérial.
- GES : pour 2025, les taux sont de : 4,1 % pour les cadres et 4,2 % pour les techniciens. Cette augmentation versée dans les 3 mois suivant votre retour du congé maternité ou parental est amoindri par les augmentations préalablement perçues avant votre départ.



Retrouvez tous les mois une photo en lien avec nos agences LCL ou notre patrimoine. Nous vous présentons aujourd'hui, l'hôtel de ville de Cluses. Nous profitons pour passer un bonjour aux collègues de l'agence de cette ville.